

LE RYTHME DE LA PRIÈRE CHRÉTIENNE ANCIENNE

IL est surprenant que Friedrich Heiler, dans son ouvrage *Das Gebet* (La Prière), qui renferme une mine de renseignements sur l'histoire comparée des religions et sur la psychologie religieuse des peuples, n'ait traité nulle part des heures de la prière; nulle part l'auteur ne s'est évertué à discerner les temps que les diverses religions consacrent à la prière. Cette lacune est symptomatique : il est toujours difficile de tenir compte de toutes les coordonnées d'une question. « On oublie toujours quelque chose », et souvent quelque chose d'important. Il suffit pour s'en convaincre d'analyser la prière juive et chrétienne.

Jésus et la prière d'Israël¹

Dans un livre récent, destiné au grand public, *Les années obscures de Jésus*, Robert Aron cherche à découvrir l'enracinement juif de Jésus et l'action du milieu religieux sur la formation de son âme. Comme sa vie humaine, sa vie religieuse est profondément tributaire du peuple d'Israël. « Autour de Jésus, écrit-il, dans le cadre de sa maison familiale, tout un univers voué au divin se révèle. Le sacré l'accompagne à son domicile, en chacun de ses instants. De ces effluves familiers, il colore chacun de ses actes, il accompagne chacune des pensées de l'enfant. » Jésus apprend surtout à distinguer les grands moments de la prière, qui

1. Nous avons eu l'occasion de présenter l'héritage juif en la prière de Jésus, dans *La prière*, I. Le Nouveau Testament, Paris, 1959, pp. 60-78. Nous nous permettons d'y renvoyer pour une analyse plus exhaustive.

correspondent aux divisions de la journée et rythment le temps.

Pour Israël l'instant présent se situe dans la durée continue, qui va du début à la fin des temps, de la création à la venue du Messie. Le culte juif est une reconstitution de l'histoire. Au repas de Pâques, le passé est présent, vivant. La célébration porte en même temps l'avenir en germe. Le moment le plus saint de ce temps qui s'écoule et où réside l'éternité est le sabbat qui célèbre le repos du septième jour. Pour le Juif, le temps est sacré, il fait partie de l'univers sanctifié, qui est celui de la Bible et de Jésus. Il est sacré, parce que, comme l'écrit R. Aron, « il est le creuset où l'éternité de Dieu rejoint l'actualité, qui jalonne la vie de chaque homme ». Sacré, « parce qu'en distinguant entre accompli et inaccompli, le temps juif est à l'origine de ce sens du messianisme, c'est-à-dire de l'inaccompli cherchant toujours à s'accomplir, dont Israël, le premier, a fait le moteur et l'axe de tout progrès humain, et que Jésus a recueilli dès ses premières impressions ».

Cette conception du temps, si loin de la notion latine dont nous sommes encore tributaires, où il est un instrument de mesure, pour le Juif et le chrétien a une saveur d'éternité. Présent, passé et futur s'y rejoignent, parce qu'il est visité, habité par Dieu. Ce Dieu vivant au cœur du temps, lui donnant sa densité et son sens, le Juif le rencontre formellement trois fois par jour, aux grands moments de la journée, qui correspondent aux divisions majeures du temps.

On commence en principe par l'office du soir, parce que le monde a été créé à partir des ténèbres. C'est l'office d'*Arbit* ou *Maarib*, c'est-à-dire du crépuscule; puis l'office du matin, *Schahrit*, qui signifie « aurore », à l'heure où la nature se réveille, au sortir des ombres de la nuit. L'homme y fait usage de la plénitude de sa force et des possibilités d'action qu'implique sa liberté. « Sois béni, Éternel, Roi de l'univers, qui dispenses tes grâces précieuses à ton peuple Israël. » Le soir, la prière se soumet avec obéissance et résignation à l'ordre cosmique, qui reprend son poids la nuit. « Béni sois-tu, Éternel, Roi du monde, dont la parole fait « soirer » les soirs... toi qui ordonnes les étoiles à leurs postes dans l'étendue selon ta volonté, créant le

jour et la nuit et pliant la lumière devant l'obscurité et l'obscurité devant la lumière, et emportant le jour, et apportant la nuit, et séparant le jour d'avec la nuit » (traduction Fleg).

Entre l'office du matin et celui du soir, l'office de *Minha* va jouer un rôle essentiel. Il est situé vers la fin de l'après-midi et comprend une révision de vie, où l'homme, avant l'appesantissement de la nuit, tente de se mettre en règle avec Dieu qui est son Juge. *Schahrit*, *Minha*, *Arbit*, ces trois temps de la prière juive, insèrent chaque jour le pieux Israélite — et donc la famille de Nazareth — dans l'ordre de l'Univers, dirigé par Dieu et conduit par lui à son accomplissement. Pour souligner encore cette liaison entre le temps et le salut, Israël rattache chacun des trois offices, dans la tradition talmudique, à un patriarche de son histoire sacrée.

Au temps du Christ, les trois prières du jour sont nettement instituées, à l'heure du sacrifice du matin et de celui du soir, neuf heures et quinze heures, et enfin, la dernière, à une heure plus tardive. La prière du soir, d'abord facultative, entra dans les habitudes et devint obligatoire vers l'an 100 après Jésus-Christ.

Continuité et accomplissement, telles sont les notes essentielles de la prière de Jésus. Le Christ s'insère dans l'histoire de son peuple, il accepte le rythme de sa prière, il est fidèle au rituel juif, il dit avec ses frères de sang et de promesse, les psaumes, la prière de son peuple. Trois fois par jour il récite comme chaque Israélite le *Shemoné esré*, les Dix-huit bénédictions : « Béni sois-tu Yahvé, notre Dieu et le Dieu de nos Pères, Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac et Dieu de Jacob. » Le *Pater*, qu'il lègue à l'Église, s'inspire du *Shemoné esré* dans ses trois premières demandes, comme aussi de la prière du *Qaddisch*².

A des formules connues, stéréotypées, Jésus communique une vie, une signification nouvelles. Il entre dans le jeu de la prière ancestrale, mais pour mieux l'accomplir, pour la mener à sa plénitude. Dans les psaumes il relit l'histoire de son peuple, qui est l'histoire du dessein de salut, mais

2. Il suffit pour s'en convaincre de s'en rapporter au tableau comparatif que nous avons dressé (*La Prière*, pp. 98-99).

comme le fils de famille qui en a eu confiance dans le sein de son Père, et qui désormais incarne dans sa propre histoire le mystère de salut qu'il a charge de dévoiler et d'accomplir « une fois pour toutes ».

Prière et mission se confondent sur la croix, à l'heure précise où les Israélites offraient le sacrifice du soir. Dans le récit de la passion chez saint Matthieu, les psaumes 22 et 68 affleurent sans cesse, comme pour exprimer que le Christ donne sa plénitude et son accomplissement à l'histoire et aux prophéties d'Israël. Le psaume 22 surtout est comme la liturgie de ce drame pascal, il est la prière du Grand Prêtre, en l'offrande du soir. Il résume la vie et la prière de Jésus, mais aussi de son peuple et de l'univers. Il exprime la souffrance et la dérélition de celui qui, avec les *anawim*, est devenu l'objet du mépris universel, de la part des Juifs, des païens et des malfaiteurs. Mais au-delà de la souffrance, le même psaume exprime la reconnaissance et le rassemblement universels.

Matthieu raconte comment au moment de la mort de Jésus le voile du temple se déchire pour figurer que le culte ancien est désormais périmé et remplacé par le culte nouveau, l'offrande vivante de Jésus. Il est la neuvième heure du jour, l'heure du sacrifice et de la prière du soir, où les Israélites se recueillent en présence de Dieu, l'heure, selon Jean, où les Juifs immolent l'agneau pascal. Jésus unit prière et sacrifice, le temps et l'histoire dans son offrande suprême. Celle-ci, en même temps qu'elle fonde l'*actio* de l'Eucharistie, rythme désormais le temps chrétien et la prière du jour.

La communauté apostolique

Le christianisme archaïque n'est pas encore sevré du culte juif. Les Apôtres continuent de fréquenter le Temple, peut-être parce que des souvenirs précis du Christ s'y rattachaient (Jn, 10, 23). Il faudra que les Juifs les en chassent pour que les judéo-chrétiens quittent le Temple. Pierre et Jean respectent jusqu'au rythme journalier de la prière juive; ils montent au Temple à la neuvième heure (Ac., 3, 1). Comme Jésus, les premiers chrétiens devaient redire

sans doute deux fois par jour la confession de foi au Dieu unique, le *Shema Israël*, dont la trace se découvre dans la prière chrétienne. En dehors des réunions quotidiennes, quel était le rythme de la prière dans la communauté apostolique ?

La *Didachè*, qui témoigne du milieu judéo-chrétien, prescrit la récitation du *Notre Père* « trois fois par jour » (8, 3). Il semble bien que du moins les chrétiens venus du judaïsme aient maintenu les heures de la prière telles que les pratiquaient leurs pères. L'exégète anglais Chase croit même que l'ambivalence de l'expression *épiousios* du *Pater*, qui peut désigner le pain du jour ou du lendemain a été choisie à dessein, à cause des deux récitations du soir et du matin, dans la prière quotidienne.

Qu'en est-il des communautés pagano-chrétiennes qui ne connaissaient point le rythme de la prière juive ? Saint Paul n'en parle pas formellement. Mais nous retrouvons chez lui jusqu'à la redondance l'exhortation à la prière régulière, « en tout besoin », « en tout temps », et plus explicitement encore « jour et nuit ». Cette dernière expression qui enseigne que toute l'activité du croyant, du matin au soir, doit être une louange à Dieu, peut bien faire allusion, chez un héritier des rites juifs, à des heures précises de prière qui rythment le temps.

A plusieurs reprises Paul fait allusion à la prière qui se prolonge en veillée, le soir. « Faites en tout temps par l'Esprit des prières et des supplications de toutes sortes. Occupez-y vos veilles avec une persévérance infatigable » (Ép., 6, 18). A Troas, Paul chante avec Silas les louanges de Dieu « vers le milieu de la nuit » (Ac., 16, 25). Le même Apôtre compte les veilles parmi les épreuves endurées dans l'exercice de son ministère (2 Co., 6, 5 et 11, 27), à côté des fatigues et des jeûnes. De fait les jeûnes étaient également réglementés à temps fixe chez les Juifs et plus tard chez les chrétiens. Nous retrouvons encore la même association dans la *Didachè* (8, 1-3).

Il est dit de même dans l'épître aux Colossiens : « Persévérez dans la prière; qu'elle vous garde vigilants dans l'action de grâces » (Col., 4, 2). C'est au nom de cette prière nocturne que l'Apôtre recommande pour un temps la continence aux époux (1 Co., 7, 5). Cette veillée de prière pou-

vait invoquer la parole du Seigneur : « Veillez et priez » et s'appuyer sur l'exemple du Maître, qui passait des nuits en prière (Lc, 6, 12).

Il est difficile, sans solliciter les textes, d'apporter plus de précisions sur la prière apostolique et son rythme journalier. Il ne faut d'ailleurs pas sous-estimer l'importance accordée à la spontanéité. Jésus s'était déjà élevé contre un formalisme qui étouffait l'esprit de prière. Le chrétien, comme le recommande souvent saint Paul, doit prier dans l'Esprit, qui dirige et inspire son imploration. Cette prière dans l'Esprit n'est liée ni à des formules, ni à des lieux, ni à des heures déterminées. C'est lui qui, habitant le cœur du fidèle, lui permet de prier sans cesse ni lasse. La prière chrétienne va chercher désormais son rythme, qui sera fait d'ordre et de liberté.

L'Église ancienne

Nous avons un témoignage de ce paradoxe dans la *Dida-chè*. En même temps qu'elle prescrit la récitation trois fois par jour du *Pater*, elle présente dans le texte lui-même du *Notre Père* quelques menues variations de forme, et l'addition de la doxologie empruntée au judaïsme. Cet exemple nous permet de mesurer la fidélité à une tradition reçue, qui n'exclut pas une certaine liberté dans la formulation.

A la même époque, la communauté de Qumrân, d'après le *Manuel de discipline*, connaît et pratique la prière, trois fois par jour, matin, midi et soir : « Au commencement de la domination de la lumière et quand elle est au milieu de sa course et quand elle se retire dans l'habitation que Dieu lui a assignée. » Il s'y ajoutait une veillée des « grands », un tiers de la nuit, pendant toute l'année, qui comportait la lecture du Livre, l'étude du droit, la récitation des bénédictions en commun. Un homme par dizaine était spécialement chargé de scruter la Torah, nuit et jour, en vue du perfectionnement commun.

Il est vraisemblable que les chrétiens dont parle la *Dida-chè* ont conservé cet usage et respecté ces mêmes heures de la prière : matin, midi et soir, en assouplissant l'usage

des troisième, sixième et neuvième heures. D'ailleurs le même rythme se retrouve dans le II Hénocch : « Le matin, à midi et au soir du jour, il est bon d'aller dans la Maison du Seigneur glorifier le Seigneur de toutes choses » (26, 1-3).

LA TRADITION APOSTOLIQUE

Il nous faut atteindre le 3^e siècle pour trouver des précisions sur les usages de la prière. La *Tradition apostolique* nous renseigne heureusement sur l'usage de la communauté romaine au début de ce siècle. Les prescriptions que nous y trouvons témoignent cependant d'un usage plus ancien.

Le temps de la prière (Trad. ap., 35).

Que tous les fidèles, hommes et femmes, le matin, dès qu'ils s'éveillent du sommeil, avant tout autre chose, se lavent les mains et prient Dieu, puis aillent vaquer à leurs affaires.

Nous avons ici la preuve de l'usage quotidien de la prière du matin, au lever, liée à une lotion des mains. Il est ensuite question d'une instruction religieuse faite à l'Église, qui semble avoir lieu fréquemment « pour l'utilité de chacun », en lui apprenant sa conduite à suivre chez lui. « Les jours sans instruction, que chacun prenne chez soi un livre saint et fasse une lecture suffisante pour le profit de son âme » (*Trad. ap.*, 36, 1). Il n'est pas précisé à quel moment doit se placer cette *lectio divina*. Mais comme elle tient lieu d'instruction et que celle-ci se situe le matin, il semblerait que la lecture recommandée doive elle aussi servir de stimulant spirituel pour la journée, avant de vaquer aux affaires.

Heures de la prière (Trad. ap., 36, 2-9).

Nous avons ensuite toutes les précisions désirables au sujet du rythme de la prière quotidienne. Ces indications sont du plus grand prix. L'analyse des textes contempo-

rains permettra de mesurer leur signification. Nous allons retrouver l'usage antique des trois grands moments de la prière.

Si tu es chez toi, prie à la *troisième* heure et loue Dieu. Mais si tu te trouves ailleurs, à ce moment, prie Dieu dans ton cœur.

Alors que le pieux Israélite évoquait l'histoire du monde et de son élection, le chrétien, d'après la *Tradition apostolique*, médite le mystère du Christ, de la passion à la résurrection. Voici ce qui est recommandé pour la troisième heure :

En effet, à cette heure, le Christ a été cloué à la croix. Pour cette raison, la Loi de l'Ancien Testament ordonnait d'offrir à cette heure les pains de propositions — figure du corps et du sang du Christ — et d'immoler l'agneau non doué de raison, qui préfigurait l'agneau parfait. Le Christ en effet est le pasteur, comme il est le pain descendu du ciel.

Même en concentrant la réflexion sur le mystère du Christ, celui-ci se situe dans l'histoire de son peuple dont les pains de proposition et l'agneau pascal ont préfiguré le sacrifice sanglant. L'Église est héritière du passé juif.

Tu prieras de même à la *sixième* heure, en te souvenant du Christ attaché à la croix, tandis que le jour était arrêté et que régnèrent les ténèbres. A cette heure tu feras une prière véhémente, pour imiter celui qui a prié quand l'univers fut obscurci pour les Juifs incrédules.

Nous retrouvons la même explication dans les *Canons d'Hippolyte* (25, 4).

A la *neuvième* heure, prolonge la prière et la louange, pour imiter l'âme des justes qui louent le Dieu de vérité, qui s'est souvenu de ses saints et envoya le Verbe pour leur porter la lumière. A cette heure, le Christ, le côté ouvert, répandit de l'eau et du sang, il éclaira le déclin de ce jour, jusqu'à son achèvement. Et faisant coïncider le retour de la lumière avec son sommeil, il donna une image de sa résurrection.

La *Tradition apostolique* est soucieuse de mener le mystère du Christ et la méditation du fidèle jusqu'à la résur-

rection de Jésus. Quelque artificielle que puisse paraître l'explication d'Hippolyte, il est visible que cette affirmation doctrinale est nettement appuyée sur le mystère du Christ.

En dehors des trois heures fixes du jour, la journée s'achève comme elle a commencé, par la prière. La *Tradition* distingue la prière du soir et la prière de minuit ou de matines.

« Prie aussi avant que le corps ne prenne le repos. » Les *Canons d'Hippolyte* motivent cet usage : « A la lumière de la lampe, le soir, prie, car David a dit : *Je prie la nuit*. Nous retrouverons le même usage attesté chez Cyprien. Les formules elles-mêmes ne nous manquent pas, comme nous le verrons plus loin.

« Vers le milieu de la nuit, lève-toi, lave-toi les mains avec de l'eau et prie. Si tu as femme, priez ensemble. » Les *Canons d'Hippolyte* précisent qu' « un chrétien se lave toujours les mains avant de prier », faisant sans doute allusion à un usage reçu du judaïsme. Avec un sain réalisme, la *Tradition* concilie la vie de prière diurne et nocturne avec la vie conjugale. Nous sommes loin de tout cet encratisme qui se manifestait par ailleurs dans la littérature judéo-chrétienne et dans maint mouvement hétérodoxe.

La prière de minuit est ainsi motivée :

Il faut donc prier à cette heure, parce que les Anciens dont nous tenons la tradition, nous ont appris qu'alors toute la création se repose un instant, pour louer Dieu. Les étoiles, les arbres, les eaux s'arrêtent un moment, et tout le chœur des anges s'emploie, avec l'âme des justes, à chanter les louanges de Dieu. Aussi les croyants doivent-ils avoir à cœur de prier à cette heure. Le Seigneur lui-même en rend témoignage quand il dit : *Voici l'époux, sortez à sa rencontre*. Et il conclut : *Veillez donc, car vous ne savez pas l'heure* (Mt., 25, 6, 13)³.

La tradition sur laquelle s'appuie la prière du milieu de la nuit associe la création à l'hommage rendu à Dieu. On aurait pu s'attendre à voir cette prière nocturne motivée, comme chez le Psalmiste (Ps. 118, 62) par l'heure du passage du Seigneur-Juge (Ex., 11, 4). Mais l'auteur de la *Tradition* ne s'arrête pas outre mesure à l'idée d'un réveil

3. Voir aussi les *Canons d'Hippolyte*, c. 244.

de la création, si chère à la pensée et à la spiritualité juives; il motive cette prière du milieu de la nuit de manière plus eschatologique. C'est au milieu de la nuit, selon la parabole des dix Vierges, que vient l'Époux. La prière de la nuit, comme l'office des matines, est un incessant rappel à la conscience chrétienne du retour du Seigneur et de l'indispensable état de vigilance qui doit caractériser l'existence des croyants.

Les prescriptions de la *Tradition*, qui ont suivi l'ordre du judaïsme, en partant du soir, s'achèvent par la prière du lever dont il a déjà été question plus haut :

Vers le chant du coq, lève-toi encore une fois et fais de même. A cette heure, alors que le coq chantait, les fils d'Israël ont renié le Christ que nous avons connu par la foi; nous attendons le jour de la résurrection des morts, dans l'espérance de la lumière éternelle⁴.

Nous retrouvons ici la même préoccupation d'associer la prière du fidèle au mystère du Christ. Une fois de plus la prière chrétienne qui rythme le temps et l'histoire prend une orientation eschatologique. Comme dans l'anaphore, Hippolyte ne s'évertue pas à reprendre le récit des merveilles de Dieu, de la création au mystère du salut; de part et d'autre, il se concentre, comme au baptême, sur les mystères du Christ. Passion et résurrection de Jésus auxquelles s'unissent les fidèles par l'organisation même de la prière quotidienne, acheminent le croyant et l'Église entière vers le jour de la résurrection universelle et de la lumière éternelle.

La *Tradition apostolique* a fortement influencé la rédaction du *Testament de notre Seigneur* et le livre 8 des *Constitutions apostoliques*. Il ne faut cependant pas oublier que c'est l'œuvre d'un prêtre schismatique, réactionnaire, dont les informations sont précieuses, à condition de n'en point forcer l'autorité. Il sera très instructif de confronter les prescriptions d'Hippolyte avec les affirmations de ses contemporains. Heureusement pour nous, Tertullien et Cyprien, Clément d'Alexandrie et Origène ont eux aussi tous traité de la prière *ex professo*.

4. Voir aussi les *Canons d'Hippolyte*, c. 217, 245.

Clément d'Alexandrie.

Contemporain d'Hippolyte, Clément nous fournit la tradition d'Égypte et plus particulièrement de l'importante cité d'Alexandrie. S'il n'a pas écrit de traité sur la prière, le livre 7 des *Stromates* en parle abondamment au point d'avoir été appelé « le plus ancien traité » sur la question. Fidèle à sa description du « vrai gnostique », Clément affirme que la vie chrétienne toute entière est une prière ou une fréquentation personnelle de Dieu. Elle est de nature toute spirituelle, indépendante d'un lieu, d'un moment, d'un langage. A dire vrai, toute heure, pour le vrai gnostique, est idoine pour la prière.

Ce tableau idéal ne doit pas donner le change. Clément sait parfaitement que « certains fixent des heures précises et déterminées à la prière » (*Strom.*, 7, 7). Il sait aussi que trois fois par jour les fidèles se recueillent dans la prière, qui rythme ainsi l'existence. Il connaît la prière du matin avec une *lectio divina*, la prière avant les repas avec lecture des Écritures, « la prière avant de se coucher, et au cours de la nuit encore la prière » (*Strom.*, 7, 7). De la sorte, « toute la vie du croyant est une célébration sacrée ».

Origène.

Origène, outre son traité *De la Prière*, parle fréquemment de l'oraison dans ses homélies, qui habituellement s'achèvent en prière. Cet homme d'oraison, qui demande à tous les chrétiens de dégager deux heures quotidiennement pour Dieu, « qu'ils viennent pour la prière à l'Église ou qu'ils écoutent la parole de Dieu » (*In Num. hom.*, 2, 1), sait allier le précepte « de prier sans cesse, selon l'ordre de Paul et conformément aux desseins de Jésus », avec une prière à temps fixe. Comme Clément, il connaît les trois heures de la prière quotidienne, à Tierce, Sexte et None.

(La prière) ne doit pas se faire moins de trois fois par jour, ce qui ressort de l'exemple de Daniel qui priait trois fois le jour, ce qui ressort aussi de l'exemple de Daniel qui, trois fois par jour, priait pour conjurer le grand danger. Pierre, lui aussi, montait à l'étage supérieur pour prier vers la sixième heure,

lorsqu'il vit le *linge suspendu au ciel par les quatre coins*, montrant de la sorte la seconde de ces trois prières. La troisième prière est signifiée par cette parole : *L'élévation de mes mains est un sacrifice du soir*.

Origène est soucieux de fonder bibliquement les trois heures de la prière qui, de son temps, venaient encore de l'héritage juif. Il connaît, en plus, la prière le matin au lever et la nuit. Il connaît, comme Hippolyte, la tradition du lever nocturne, qu'il motive, en citant le psautier. « Nous ne passons même pas convenablement le temps de la nuit sans cette prière, car David dit : *Au milieu de la nuit je me levais pour te confesser sur les jugements de ta justice*. Et Paul, ainsi qu'il est raconté dans les *Actes des Apôtres*, au milieu de la nuit priait et louait Dieu avec Silas, à Philippes, de sorte que les prisonniers les entendaient » (*De la prière*, 12, 2). Ailleurs il préconise la prière au lever, qu'il appelle joliment la prière des prémices : « Celui qui se lève du sommeil doit offrir à Dieu les prémices qui consistent en prière et psaumes » (*In Prov.*, 3, 9).

Cette prière à temps fixe devient une prière incessante, si elle soumet la vie entière à Dieu :

Comme les œuvres de la vertu et l'accomplissement des préceptes font partie de la prière, il prie sans se lasser, celui qui unit la prière aux œuvres obligatoires et les œuvres à la prière. Ainsi seulement nous pouvons regarder comme réalisable l'ordre de prier sans cesse : il revient à envisager toute la vie du saint comme une seule grande prière dont ce qu'on nomme habituellement la prière n'est qu'une partie (*De la prière*, 12, 2).

Il faut admirer chez Origène l'équilibre d'une pensée qui sait concilier la prière à heure fixe et l'esprit de prière, la vie d'oraison et la soumission de la vie à l'oraison. S'il fonde bibliquement les heures de la prière, il ne se réfère nulle part à la vie ou à la passion du Christ, comme l'avait fait la *Tradition apostolique*.

Tertullien.

Parallèlement à l'Égypte, l'Église d'Afrique, à la même époque, a ses docteurs et son enseignement sur la prière.

Comme Origène, Tertullien écrit un traité *De Oratione*. L'auteur y rappelle d'abord le précepte de prier « en tout lieu et en tout temps » (c. 24). Puis il expose les heures de la prière, avec la netteté du juriste, qui connaît l'importance d'une discipline dans la vie spirituelle. « Il ne sera pas vain de respecter certaines heures, que j'appellerai communes et qui marquent les étapes du jour, troisième, sixième et neuvième heures, que nous trouvons solennisées dans les Écritures. » Et Tertullien rappelle, pour la troisième heure que c'est l'heure de la descente de l'Esprit, le jour de la Pentecôte; la sixième est l'heure de la vision de Pierre; la neuvième évoque la guérison par Jean du paralytique. L'allusion à la Pentecôte est nouvelle et se retrouvera dans l'heure de Tierce. Le même auteur s'appuie sur l'exemple de Daniel, qui passa dans les habitudes juives.

Pourquoi cette prière ternaire? Tertullien, en fin juriste, rappelle d'abord qu'il s'agit plus d'une « présomption » que d'un précepte. Mais cette présomption nous arrache à nos affaires pour nous contraindre en quelque sorte à cet hommage, où « trois fois du moins par jour nous adorons, en nous souvenant que nous sommes les débiteurs du Père et du Fils et du Saint-Esprit ». Tertullien voit donc dans les heures choisies un rappel du mystère trinitaire. Il rappelle également les prières légitimes qui sont obligatoires, sans l'appui d'une exhortation, « à l'entrée de la lumière et de la nuit », ce qui doit signifier le matin et le soir (*De or.*, 25). Dans l'*Apologeticum*, il parle également de la prière au cours de la nuit (c. 39). Le traité *Sur le jeûne* réfère aux Apôtres la prière aux trois heures du jour (c. 10).

Cyprien.

L'évêque de Carthage, Cyprien, est de peu postérieur à Tertullien, qui exerça sur lui une indubitable influence littéraire. Il suffit pour s'en convaincre de comparer leurs traités sur la prière. S'il intègre les données de Tertullien, tributaire d'une même tradition, Cyprien nous fournit en même temps un exposé aussi complet que celui de la *Tradition apostolique* sur le rythme de la prière chrétienne.

La prière à la troisième, à la sixième et à la neuvième

heures, pratiquée par les chrétiens, qui s'appuie sur l'exemple de Daniel, évoque « le mystère de la Trinité qui devait nous être révélé, ces derniers temps ». Comme Clément d'Alexandrie, Cyprien écrit que « les adorateurs de Dieu respectent cette prière à heures précises ». Comme Tertulien il rattache la prière de la troisième heure à la Pentecôte, la prière de la sixième heure à la vision de Pierre, en précisant qu'elle exprimait l'universalité du salut, thèse qui lui est chère; mais il apporte une explication nouvelle, pour la neuvième heure, qui rejoint la *Tradition apostolique*.

Crucifié à la sixième heure, le Seigneur a lavé nos péchés dans son sang, et pour pouvoir nous racheter et nous donner la vie, il a achevé sa victoire par sa Passion (*De orat.*, 34).

En dehors de ces heures qui nous sont transmises par une haute antiquité, Cyprien rappelle la prière du matin et du soir. « La prière du matin doit célébrer la résurrection du Seigneur. » Le thème pascal qui, pour Cyprien, fait partie intégrante du mystère eucharistique, doit également rythmer le temps chrétien. L'évêque de Carthage cite à l'appui de cette prière le Psaume 5, 2 et Osée, 6, 1.

Au coucher du soleil et à la fin du jour, il est de nouveau nécessaire de prier. Car le Christ étant le vrai soleil et le vrai jour, au déclin du soleil et du jour, quand nous prions et demandons que la lumière vienne sur nous, nous demandons l'avènement du Christ qui nous apportera la grâce de l'éternelle lumière (*De orat.*, 35).

En attendant, le chrétien vit son existence entière dans la lumière du Christ. Pourquoi craindrait-il les ténèbres ?

Serait-il sans lumière, celui qui porte la lumière dans son cœur, même sans lumière et sans jour; le Christ n'est-il pas pour lui lumière et jour ? (*De orat.*, 35).

Le traité de Cyprien s'achève sur la recommandation, souvent reprise dans ses *Lettres*, de prier, à l'exemple de la prophétesse Anne, « jour et nuit ». De cette manière nous répétons dès ici-bas notre rôle d'éternité. La vigilance donne à la prière sa dimension eschatologique :

Dans le royaume nous vivrons un jour sans déclin; veillons donc la nuit, comme si elle était le jour. Ne cessons de prier et

de rendre grâces, puisqu'alors nous prierons et rendrons grâces sans fin (36).

A la fin du 3^e siècle, l'Église continue à consacrer le temps par une prière fixe, trois fois par jour, selon le mode juif, à quoi s'ajoute la prière au lever et au coucher, de même au cours de la nuit, afin de mettre le chrétien en état de veille pour l'avènement du Christ. Pour être authentique, cette vie de prière doit se prolonger par une existence soumise à Dieu. Qu'elle soit reliée à la Trinité ou plus explicitement au Christ, cette prière régulière situe sans cesse le chrétien dans le mystère du salut. Le symbolisme de la lumière établit le lien entre la création et la nouvelle création.

L'âge patristique

Il ne nous est pas possible de poursuivre notre enquête de façon exhaustive à l'âge d'or de la patristique. Nous sommes obligés de nous contenter de quelques coups de sonde, dans les *Constitutions apostoliques*, chez saint Chrysostome et saint Augustin.

Constitutions apostoliques.

Cette compilation liturgique, qui a été publiée vraisemblablement vers 380 à Constantinople ou en Syrie, contient de précieuses indications sur les heures de prière. Il est évidemment difficile de fixer l'âge de chacun des renseignements qui nous sont fournis.

Au livre 2, il est question de réunions quotidiennes à l'église, matin et soir, pour réciter des psaumes et des prières. Le matin, on dit le Psaume 62; le soir, le Psaume 140. Le livre 7 rappelle l'usage de prier trois fois par jour (7, 24). Nous trouvons plus loin la grande doxologie, prière du matin, qui dans la liturgie romaine est devenu le *Gloria* de la messe (*Const. ap.*, 7, 47).

De tout l'ouvrage, le livre 8 est le plus riche en renseignements liturgiques. Voici ce qu'il dit de la prière :

Vous prierez, le matin, à la troisième, à la sixième, à la

neuvième heure, et le soir, ainsi qu'au chant du coq. Le matin : vous rendrez grâces de ce que le Seigneur vous illumine, après la nuit, avec la reprise du jour. A la troisième heure, vous rendrez grâces de ce que le Seigneur ait accepté la sentence de mort de la part de Pilate. A Sexte : vous rendrez grâces pour sa crucifixion. A None : vous vous souviendrez qu'à la crucifixion du Seigneur, la terre se mit à trembler, par horreur de la cruauté des Juifs, ne pouvant supporter l'injure infligée au Seigneur. Aux Vêpres : vous rendrez grâces d'avoir reçu la nuit pour vous reposer des travaux du jour. Au chant du coq : parce que cette heure annonce le jour qui nous est donné pour faire les œuvres de lumière (8, 34).

Les *Constitutions* témoignent de la même tradition que nous avons déjà analysée. L'horaire ternaire est uniquement soucieux de méditer la passion du Christ, de la condamnation à la mort du Seigneur. Nous sommes en présence d'un travail de compilation et non d'une pensée originale.

Saint Jean Chrysostome.

Si des *Constitutions* nous passons à saint Jean Chrysostome, nous sommes surpris de ne rencontrer que peu de renseignements sur des prières à heures précises. La prière était-elle devenu le privilège des moines que Jean avait fréquentés ? Ce pasteur, pourtant si soucieux d'une prédication pratique, tout en parlant souvent de la prière, ne fait que de rares allusions à la prière du matin et du soir, dans le commentaire de l'épître aux Hébreux. Il y rappelle la parole du psalmiste : « Heureux si je me suis souvenu de vous sur ma couche, si je méditais sur vous dès le matin ! »

Il nous faut nous souvenir de Dieu sans cesse, mais plus que jamais il le faut à l'heure où notre pensée est dans le silence et dans le calme, à l'heure où, par ce souvenir, elle peut se condamner, à l'heure où la mémoire est plus fidèle. Quand ce souvenir nous revient pendant le jour, d'autres soucis tumultueux chassent la bonne pensée. Durant la nuit, au contraire, nous pouvons nous souvenir toujours, dès que notre âme jouit de la tranquillité, du repos, qu'elle est au port et dans une atmosphère sereine.

A cette prière nocturne, Jean Chrysostome, dans le même texte, associe la prière au matin, qui oriente la journée :

Au moins dans votre lit, souvenez-vous de Dieu, et méditez sur lui dès les heures matinales. Si telle est, dès le matin, notre méditation, nous irons ensuite à nos affaires avec une sécurité heureuse...

Jean Chrysostome conclut : « Nous avons besoin de prière, surtout le matin et le soir. » Le même auteur insiste sur la prière au cours de la nuit, en donnant l'exemple du roi de David : « Un roi, assiégé de tant de soucis... qui n'avait pas le temps de respirer, non seulement consacrait le jour, mais jusqu'aux nuits à la prière » (*Hom. sur la grande semaine*). Ailleurs il fait explicitement allusion aux trois prières du jour :

Et comment, dira-t-on, un homme du siècle, rivé à son tribunal, pourrait-il prier de trois heures en trois heures, et s'échapper vers l'église ? Cela se peut, et rien n'est plus facile. En effet, s'il n'est pas aisé de courir à l'église, là-bas, debout à la porte, ou cloué à son tribunal, il peut prier car il n'est pas tant besoin pour cela de paroles que de pensées, ni de mains étendues que d'âme attentive, ni de geste que de méditation (*Hom. in Anna, 4, 5*).

Saint Augustin.

Il n'est guère de docteur qui ait plus parlé de la prière que saint Augustin. Une lettre adressée à une veuve romaine est un véritable traité de la prière. Il y fait allusion, sans préciser, à des prières avec paroles, « à certains intervalles d'heures et de temps » (*Lettre 130*). Ailleurs, il évoque la prière au milieu de la nuit

où il arrive souvent que l'amour de Dieu veille, et dans ce sentiment de ferveur pour la prière, il ne saurait attendre le chant du coq ou l'heure de la prière, mais il le prévient (*In Ps. 118, Hom., 29, 4*).

Augustin connaît donc la pratique de la prière nocturne,

et celle du matin, qui traditionnellement se place « au chant du coq⁵ ».

A la veuve romaine, Augustin donne en exemple les moines d'Égypte et leur pratique, le long du jour, des oraisons jaculatoires :

On dit que nos frères d'Égypte prient fréquemment mais brièvement et par élan; ils agissent ainsi pour éviter que l'attention et la ferveur, si nécessaires à la prière, s'évanouissent et s'éteignent en des oraisons trop prolongées (*Lettre* 130, 20).

Augustin insiste surtout sur l'ordre du Seigneur de « prier sans cesse », qu'il définit :

Toujours désirer dans la même foi, la même espérance, la même charité. L'oraison est d'autant plus efficace qu'elle est précédée d'un plus fervent amour. Lorsque l'Apôtre nous dit : *Priez sans cesse*, n'est-ce pas comme s'il disait : Demandez sans cesse la vie heureuse, qui n'est autre que l'éternelle vie, à celui qui seul peut la donner ? Demandons-la donc toujours au Seigneur Dieu et prions toujours. Mais les soins et les affaires d'ici-bas attiédissent nos fervents désirs, c'est pourquoi nous les interrompons pour prier à des heures marquées. Par les paroles que nous prononçons alors, nous nous avertissons nous-mêmes de reprendre nos élans et nous empêchons, par des reprises fréquentes, que ce qui est tiède ne se refroidisse et que la flamme religieuse ne finisse par s'éteindre en nous (*Lettre* 130, 18).

Prudence.

A peine postérieur à Augustin, le poète Prudence compose dans son *Cathemerinon liber* des hymnes pour les diverses heures du jour. Il les distribue pour le chant du coq, à l'aurore, avant et après le repas, à l'encens du lucernaire avant le sommeil. Il n'est pas dit que cette distribution recouvre l'ordre établi par l'usage chrétien. Pour l'heure où le coq chante, Prudence composa *Ales diei nuntius*, pour l'aurore, *Nox et tenebrae et nubila*; d'autres hymnes pour avant et après le repas : *O crucifer bone, lucis sator* et *Pastis visceribus ciboque sumpto*; pour le soir, *Inventor rutili, dux bone luminis*, et pour le moment du coucher,

5. Voir aussi les *Canons d'Hippolyte*, c. 27.

Ades Pater supreme. A cette époque des habitudes sont prises et se fixent. Si elles ne sont pas uniformes, elles sont générales. Il nous reste à les analyser.

Récapitulation schématique de la journée dans l'antiquité chrétienne

La prière privée.

Il est nécessaire de distinguer au départ la prière privée de la prière commune. S'il est vrai que chaque fidèle s'efforce de nourrir sa communion avec Dieu par une prière fréquente, les diverses heures de prière n'étaient pas marquées dès les origines par des assemblées. L'usage s'établit de bonne heure de consacrer à la prière privée, soit isolément, soit en famille, la fin de la journée, où il faut allumer les lampes de la maison. Il en est de même du temps qui s'écoule entre le chant du coq et le lever du soleil. Nous verrons plus loin comment certains textes s'établissent pour cette prière du matin et du soir.

Fidèles à la tradition juive et à la Bible, les chrétiens respectent les trois moments principaux de la journée, Tierce, Sexte et None, en évoquant soit les événements rapportés par le livre des Actes, soit la Passion de notre Seigneur. Ces heures qui correspondaient aux divisions principales du jour, étaient d'ailleurs observées pour les affaires civiles; elles sonnaient aux horloges publiques.

Ces heures de prière pouvaient être distribuées de manière quelque peu différente d'une région à l'autre; elles restaient pendant les premiers siècles des prières privées. Il faut attendre le 4^e siècle pour les voir transporter dans les lieux des réunions publiques de l'assemblée chrétienne. C'est chose faite au temps des *Constitutions apostoliques*, et à Constantinople, au temps de Jean Chrysostome. L'auteur des *Constitutions apostoliques* insiste pour que l'évêque, qui y prend part avec son clergé, réclame des fidèles l'assistance aux deux offices du matin et du soir, et même des trois heures du jour. De la sorte les prières privées s'introduisirent dans l'usage public des communautés. Il est vraisemblable que ce passage fut favorisé par les congrégations

d'ascètes et par les monastères qui fleurirent à partir du 4^e siècle en Orient. Il finit par s'établir un cycle de six heures consacrées, qui devinrent finalement sept, par fidélité au psalmiste (*Septies in die*, Ps. 118, 62).

Organisation de la prière publique.

Le culte eucharistique se célébrait, à l'âge apostolique, le soir. Il était lié à un repas. Au 3^e siècle, il s'accomplit le matin, comme en témoigne Cyprien (*Lettre 63*), puisque les aquariens refusaient le vin de peur de se faire remarquer à cette heure matinale par l'odeur de leur haleine. Il ne semble pas sûr qu'à cette époque la célébration du soir ait totalement disparu. Les deux ont dû coexister pendant quelque temps.

Cette synaxe eucharistique, le dimanche, était précédée par une autre avant le jour, qui se passait à entendre des lectures, des homélies, des chants au Christ et à réciter des prières. Cette assemblée de nuit, appelée vigile, apparaît déjà dans la lettre de Pline qui traite des chrétiens. Cette réunion se combinera avec l'office de matines, qui l'évincera. L'une et l'autre existent, encore distinctes, dans le rituel de Jérusalem que nous offre la *Pérégrination d'Éthérie*. A Rome, cette vigile s'est maintenue le samedi saint et la veille de la Pentecôte.

La *Tradition apostolique* nous rapporte la bénédiction du lucernaire, dont le P. Botte affirme l'authenticité. C'est une cérémonie empruntée au judaïsme, qui au soir du vendredi et du samedi faisait une bénédiction de la lampe pour marquer le début et la fin du sabbat. Ce rite inspira la cérémonie chrétienne du lucernaire, le soir, qui comportait avec la bénédiction de la lampe, une action de grâces pour la journée.

Nous te rendons grâces par ton Fils Jésus-Christ, ô Dieu notre Seigneur, de nous avoir éclairés, en nous révélant la lumière incorruptible.

Nous avons achevé la durée du jour et sommes parvenus à la lisière de la nuit. Nous avons été rassasiés par la lumière du jour que tu as créée pour notre joie.

Et maintenant nous ne manquons pas de la lumière du soir,

nous chantons ta sainteté et ta gloire, par ton Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Une autre prière du soir, de date fort ancienne, est de tradition dans l'église grecque. Saint Basile écrit à son sujet : « Nos pères n'ont pas voulu recevoir en silence la grâce de cette lumière du soir. Dès qu'elle apparaît ils bénissent Dieu. Quel a été l'auteur de ce chant d'action de grâces, nous ne pouvons le dire : et pourtant le peuple répète ce cantique archaïque. »

Lumière radieuse de la gloire
de l'immortel et bienheureux Père céleste,
ô Jésus-Christ.

Parvenus au coucher du soleil,
nous regardons la clarté du soir :
Nous chantons le Père et le Fils
et le Saint-Esprit de Dieu.

Tu es digne à jamais
d'être chanté par des voix pures,
ô Fils de Dieu qui donnes la vie.
Aussi l'univers proclame-t-il ta gloire.

Les mêmes *Constitutions apostoliques* qui nous rapportent cette prière du soir mentionnent, parmi d'autres prières pour l'office du matin, la grande doxologie, qui est une hymne de la plus haute antiquité, faisant partie de l'office du matin et non pas initialement de la célébration eucharistique. Privée ou publique, cette prière du matin comprenait une lecture ou une explication de l'Écriture déjà mentionnée dans la *Tradition apostolique*. Le *Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ* est une compilation liturgique du 5^e siècle, rédigée à l'usage de la Syrie ou de l'Asie Mineure, très influencée par les *Constitutions apostoliques*. Le *Testament* nous décrit l'office de l'aurore. Il comporte une sorte d'invitatoire, des psaumes, des cantiques, des lectures, le tout se terminant, après renvoi des catéchumènes, par une instruction de l'évêque sur les mystères (II, 26-28). Ce rituel se rapproche de la description de la pèlerine Ethérie (c. 24).

Au 5^e siècle, les moines d'Égypte ne connaissaient encore que les deux heures primitives du matin et du soir, le *Gallicinium* et le *Lucernaire*. Les moines de Syrie et de Mésopotamie

potamie se réunissent en outre à Tierce, Sexte et None. A Bethléem, l'usage se fixa de se réunir en plus à la première heure du jour, pour éviter que les moines ne se recouchent après l'office de nuit et passent une partie de la matinée à dormir.

Offices quotidiens.

La *Pérégrination d'Éthérie* nous renseigne de façon précise sur les usages particuliers de Jérusalem, au 4^e siècle.

Les offices quotidiens, au nombre de quatre, se tiennent au Saint-Sépulcre — qui n'est pas l'église cathédrale de Jérusalem — au chant du coq, à Sexte, à None, et à Vêpres.

A l'office de nuit, l'assistance est surtout composée d'ascètes de deux sexes, mais aussi de pieux laïques. Ils exécutent des psaumes, soit à deux chœurs, soit en répondant à chaque verset par un répons. Deux ou trois prêtres doublés d'autant de diacres alternent avec les ascètes en disant des prières. Au petit matin, à la fin de l'office, l'évêque fait son entrée avec le clergé. On fait des prières, d'abord avec les catéchumènes, ensuite avec les fidèles. L'évêque bénit l'assistance et on se retire. Puis a lieu la messe.

Le même cérémonial est repris à Sexte et à None : psaumes et antiennes, puis l'évêque fait son entrée, reste debout, fait une prière et bénit la foule.

Plus intéressante encore est la description de l'office du *lucernaire* ou *licinicon*, à seize heures. Toute l'assistance porte des cierges, si bien que la basilique est une mer de lumière; la lumière est prise à la grotte du tombeau où elle brûle jour et nuit. Le chant des psaumes est suivi d'une prière litanique pour les grandes intentions de l'Église, de la prière et de la bénédiction de l'évêque. Puis a lieu la procession au Golgotha.

Le dimanche, l'assistance est beaucoup plus nombreuse à l'office de nuit. La basilique brille de mille lumières. Les encens brûlent à la grotte de la Résurrection. L'office s'achève, cette fois, par le chant solennel du récit évangélique de la Résurrection et par la procession au Golgotha (*Pérégrinat.*, 24-25).

Quoi qu'il en soit de Jérusalem, un fait demeure capital : l'office divin était célébré tous les jours dans les églises,

aux heures canoniques. Les fidèles, tout en n'y assistant que rarement ou dans des circonstances extraordinaires, trouvèrent tout naturel que les offices soient célébrés dans leurs églises à heures fixes par leur clergé. L'organisation précise de ces offices pouvait varier d'une église à l'autre, les heures ne furent pas fixées de manière universelle, mais l'usage de la prière publique à heure fixe s'installa de la sorte dans les églises. « Ainsi naquit pour le clergé, écrit Duchesne, l'obligation de célébrer dans les églises publiques, dans les cathédrales de ville et dans les églises paroissiales des campagnes, l'office canonique de jour et de nuit. » Et le même auteur ajoute : « L'obligation de l'office, comme celle du célibat, est un legs de l'ascétisme au clergé » (*Origines du culte chrétien*, p. 458).

Conclusion

Deux points semblent se dégager nettement de cette enquête historique : pour le chrétien comme pour le juif, le temps fait partie de l'univers sanctifié, habité par Dieu. Il est comme un sacrement qui permet à Dieu de réaliser par lui son mystère de salut. Le Christ médiateur est si intimement lié au temps que l'épître aux Hébreux le dit « le même, hier, aujourd'hui et à jamais ». C'est le mystère du Christ que par des représentations diverses les chrétiens de l'ancienne Église s'efforçaient de rejoindre au gré des heures de leur prière. Pour cette raison, la prière chrétienne se meut-elle nécessairement dans l'orbite du mystère eucharistique, qui célèbre sous les formes du sacrement, l'aujourd'hui, le passé et l'avenir.

Avec un réalisme spirituel emprunté au judaïsme et à la religion tout court, le christianisme s'est efforcé de respecter le rythme de la prière quotidienne. *Ordina in me caritatem*. L'amour de Dieu comme son service ont besoin de rites. Et qui dit rite dit régularité. La distribution des heures de prière peut varier, mais l'esprit de la prière exige un minimum d'organisation, de manière à tenir compte à la fois de la condition charnelle de l'homme et de l'action de l'Esprit.

ADALBERT HAMMAN, o.f.m.